

Département
MARNE

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	25

Date de la Convocation
09 Juin 2026

Date d'Affichage
09 Juin 2026

Objet de la délibération

No 2026-100347
Finances

Approbation du CFU 2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L

Séance du 15 Juin 2026

Le quinze juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Ville de Montmirail s'est réuni entre nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Madame Valérie Jacquinot

Présents : Romain Girardin, Valérie Jacquinot, Philippe Chevriot, Brigitte Lagrue, Marie-Claude Himmesoete, Mohamed Benahmed, Alain Guenon, Juan Garcia, Claudette Bouché, Stéphane Paquet, Catherine Collas, Christine Gulmarey, Karine Bocquet, Ludvine Rivard, Benjamin Lepage, Magali Chaumelle, Floriane Crapart, Hervé Triolet, Claire Gyors, Romain Richomme, Tristan Ruiz, Sandrine Payet-Vignot, Enzo Joberty, Jean-Pierre Schang

Absent excusé : Pascal Polsson,

Absent représenté : Monique Morel pouvoir à Brigitte Lagrue

Secrétaire de séance : Tristan Ruiz

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame Valérie Jacquinot, maire-adjointe chargée des finances a été désigné comme président de séance, le maire devant quitter la salle au moment du vote.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-29, L1612-12 et 13 et R1612-52 à 55, R1612-7,

Vu le compte financier unique (CFU) transmis par la DDFIP direction départementale des finances publiques,

Considérant que le CFU qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'approuver les comptes de l'exercice précédent,

Considérant la présentation des résultats de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (sans la présence du maire)

-donne acte de la présentation faite du compte financier unique accompagné de la note brève et synthétique conformément à l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales, lequel peut se résumer ainsi en € :

CFU 2025 BUDGET GENERAL	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	2 712 869,43	2 901 810,95	
Résultat 2025			+188 941,52
Résultat antérieur reporté			+399 034,63
Résultat de clôture			+587 976,15
Section d'investissement	2 696 213,51	2 793 118,43	
Résultat 2025			+ 96 904,92
Résultat antérieur reporté			-531 200,36
Résultat de clôture			-434 295,44
Restes à réaliser (RAR)			
Investissement	276 600,00	1 177 538,00	+900 938,00
Résultats cumulés investissement RAR compris			+466 642,56

-reconnait la sincérité des restes à réaliser inscrits

-arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

-autoriser le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à sa publicité

Pour extrait conforme

Le 15 juin 2026

Valérie Jacquinot

Maire-adjointe

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20260615-2026100347-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

Publication : 17/06/2026

par le maire

